AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.

C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

N° 52
JANVIER 1965
2 - 1965

LE MONILIA DE L'ABRICOTIER

Les dégâts du Monilia sont malheureusement bien connus par les agriculteurs languedociens et catalans qui ne confondent pas ces dommages avec ceux qui sont imputables au gel.

Le champignon qui provoque la moniliose (Monilia laxa) passe l'hiver sous l'écorce des brindilles et des rameaux tués par ses ravages du printemps précédent? Ce champignon reprend son activité en janvier et l'on observe rapidement la formation d'excroissances (coussinets) de teinte cendrée qui laissent une trace grise sur le doigt lorsqu'ils sont à terme. Ces spores sont les germes qui dispersent la maladie. En se déposant sur les bourgeons et les boutons floraux, elles évoluent (germent) si la chaleur et l'humidité atmosphérique leur sont favorables. En germant la spore émet un filament qui pénètre dans la fleur détruisant l'ovaire. Ce filament devient mycelium ; il s'installe dans la brindille ou le bouquet de mai qui se dessèche.

Lorsque plusieurs organes floraux sont contaminés et desséchés on peut constater une extension du dommage à l'ensemble du rameau, et l'apparition d'un écoulement de gomme à la base de la branche malade.

C'est la rameau cu cette branche malade qui assure la continuité du champignon pour l'année suivante. L'émondage méticuleux des arbres est donc le premier moyen de lutte, il ne doit jamais être négligé.

Mais les jeunes fruits peuvent être à leur tour atteints par le champignon (contamination secondaire); ils se dessèchent et tombent. Une troisième contamination peut également se produire à l'approche de la maturité; le fruit pourri se dessèche mais ne tombe pas; une autre réserve de germes est ainsi créée.

Toutes les années ne sont pas comparables quant à l'importance qualitative et quantitative des attaques de Monilia, ces attaques sont conditionnées par les conditions climatiques; il peut d'autre part exister un certain décalage entre le développement du champignon et la végétation. Par ailleurs les arbres négligés sont plus vulnérables que les arbres régulièrement émondés.

L'observation et la comparaison des conditions climatologiques favorables au développement de la maladie (pluie, brouillard, embrum, contrôle de l'état hygrométrique de l'air, vents desséchants) sont exécutées par la Station d'Avertissements Agricoles qui dispose à cet effet d'un important réseau de correspondants (85) dotés d'un observatoire météorologique.

Rappelons enfin qu'une floraison longue est propice au Monilia, tandis qu'une floraison brève défavorise la diffusion de la maladie.

.../...

Nous conseillons une lutte basée sur 2 principes :

a) trois traitements obligatoires
b) des traitements d'opportunité.

Les trois traitements obligatoires (I.2.3.) seront réalisés avant le stade B, après le stade C, après le stade E (voir tableau de stades repères ci-inclus).

Ils seront exécutés à l'initiative de l'arboriculteur en fonction du développement des boutons floraux. Les traitements d'opportunité conseillés par la Station d'Avertissements Agricoles pourront l'être au stade C (1 bis) au stade F (2 bis) au stade G (3 bis) au stade H (3 ter).

Pour le traitement 1. (et éventuellement 1 bis) utiliser les produits cupriques (qui ne doivent jamais être employés après le début de la floraison : stade D).

Pour les traitements 2 et 3 (2 bis, 3 bis et 3 ter) employer le T.M.T.D. , le Captane, le Zinèbe , le Zirame.

Dans les vergers où l'oïdium de l'abricotier a été observé, on peut employer avec succès contre le Monilia (et bien entendu contre l'Oïdium) des produits soufrés pour les traitements 3 et 3 bis.

CLOQUE DU PECHER

Il faut prévenir les contaminations par un traitement qui doit se placer au gonflement des bourgeons (stade B).

Utiliser une bouillie anticryptogamique à longue persistance d'action, telle que :

Bouillie Bordelaise
Bouillie cuprique adhésive
Certains anticryptogamiques de synthèse : Captane, Zirame, Ferbame, Thirame

Le traitement sera renouvelé s'il est lavé par les pluies.
Cesser d'utiliser le cuivre à partir du début de la floraison.
Les traitements sur feuilles cloquées sont sans utilité.

Les Contrôleurs,
L.L. TROUILLON
M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. Bervillé

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. Bouyx

NOMENCLATURE CANTONALE DES ZONES

PYRENEES-ORIENTALES

3. - **CAPCIR, CERDAGNE.** - Mont-Louis, Saillagouse.

2. - **CONFLENT, VALLESPIR, FENOUILLEDES, HAUTES CORBIERES.** - Arles-sur-Tech, Céret, Latour-de-France, Olette, Prades, Prats-de-Mollo, Saint-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Vinça.

1. - **PLAINE du ROUSSILLON.** - Argelès-sur-Mer, Millas, Perpignan (O. et E.), Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Thuir.

AUDE

6. - **HAUTES CORBIERES.** - Axat, Couiza, Mouthoumet, Quillan.

5. - **PAYS DE SAULT.** - Belcaire.

4. - **AUDE ATLANTIQUE.** - Alaigne, Alzonne, Belpech, Carcassonne (4), Castelnaudary (N. et S.), Chalabre, Conques, Fanjeaux, Limoux, Montréal, Saint-Hilaire, Salles-sur-l'Hers.

7. - **MONTAGNE NOIRE.** - Mas-Cabardès, Saissac, ainsi que les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière.

8. - **CORBIERES MINERVOIS.** - Capendu, Peyriac (moins les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière), Durban, Ginestas, Lagrasse, Lézignan, Tuchan.

9. - **NARBONNAIS.** - Coursan, Narbonne, Sigean.

HERAULT

11. - **MONTAGNE NOIRE, SAINT-PONAIS, ORB.** - Bédarieux, Lunas, Saint-Gervais, Saint-Pons, Olargues, ainsi que les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve.

12. - **BITERROIS.** - Agde, Béziers (1 et 2), Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel, Pézenas, Roujan, Saint-Chinian, Servian.

16. - **MINERVOIS.** - Olonzac (sauf les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve).

15. - **CAUSSES et CEVENNES.** - Ganges, Le Caylar.

13. - **LODEVOIS et GARRIGUES HERAULTAISES.** - Aniane, Claret, Clermont-l'Hérault, Gignac, Les Matelles, Lodève, Saint-Martin-de-Londres.

14. - **BAS-RHONE LANGUEDOC.** - Castries, Frontignan, Lunel, Mauguio, Mèze, Montpellier (4), Sète.

10. - **MONTS DE LACAUNE.** - La Salvetat

GARD

17. - **CEVENNES.** - Anduze, Alzon, Alès, Barjac, Bessèges, Genolhac, La Grand'Combe, Le Vigan, Lasalle, Saint-Ambroix, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Jean-du-Gard, Sumène, Trêves, Valleraugue.

18. - **GARRIGUES et VALLEES GARDOISES.** - Lédignan, Lussan, Quissac, Saint-Chaptes, Saint-Hippolyte, Saint-Mamert, Sauve, Uzès, Vézenobres.

20. - **VALLEE DU RHONE.** - Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Roquemaure, Villeneuve-les-Avignon.

19. - **BAS-RHONE.** - Aigues-Mortes, Beaucaire, Marguerittes, Nimes, Saint-Gilles, Sommières, Vauvert.

AVEYRON

25. - **CAUSSES.** - Belmont-sur-Rance, Camarès, Cornus, Millau, Nant, Peyreleau, Saint-Affrique, Saint-Beauzély, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance.

24. - **ROUERGUE.** - Aubin, Bozouls, Campagnac, Capdenac (Gare), Cassagnes-Bégonhès, Conques, Decazeville, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Estaing, Laissac, Marcillac-d'Aveyron, Montbazens, Najac, Naucelles, Pont-de-Salars, Réquista, Rignac, Rieupeyroux, Rodez, Salles-Curan, La Salvetat, Sauveterre, Sévérac-le-Château, Saint-Geniez-d'Olt, Vezins, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve.

23. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Laguiole, Mur-de-Barrez, Saint-Amans, Saint-Chély-d'Aubrac, Sainte-Geneviève-sur-Argence.

LOZERE

21. - **LOZERE MERIDIONALE.** - Chanac, La Canourgue, Le Bleymard, Marvejols, Mende, Saint-Germain-du-Teil, Villefort, Barre-des-Cévennes, Florac, Le Massegros, Meyrueis, Le Pont-de-Montvert, Sainte-Enimie, Saint-Germain-de-Calberte.

22. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Aumont, Châteauneuf-de-Randon, Fournels, Grandrieu, Langogne, Malzieu-ville, Nasbinals, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Amans-la-Lozère, Saint-Chély-d'Apcher.

P130

Imprimerie de la Station Languedoc-Roussillon. Le directeur-gérant : L. BOUYX.